

**SEANCE DU 19 AVRIL 2017**

LN/CJ n° 2017/07

Objet de la délibération :

Construction de l'école maternelle  
Louis Drouet :

Autorisation de signer  
l'avenant n° 2 - avec l'entreprise  
TP BAT de Châteauneuf sur Loire  
Lot n° 1A Gros Oeuvre

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 29

Présents : 18

Pouvoirs: 06

Votants : 24

Date de la convocation :  
13/04/2017

L'an deux mille dix-sept, le 19 avril à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

**Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

Françoise RAMOND, Guy DAVID, Béatrice BONVIN, François BELHOMME, Jacques MATHIAU, Jean-Paul MARCHAND, Martine GAUTIER, Paulette CASANOVA, Régine GUITARD, Chantal BREVIER, Claudine BROUSSEAU, Franck DUCOUTUMANY, Sébastien RITTNER, Robert STECK, Isabelle MARCHAND, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Eric ROYNEL.

**Absents Excusés :**

Danièle BOMMER, pouvoir M. GAUTIER  
Jean JOSEPH, pouvoir F. RAMOND  
Rosane BASSEZ, pouvoir G. DAVID  
Philippe POISSONNIER, pouvoir F. BELHOMME  
Flavien BLANCHARD, pouvoir B. BONVIN  
Nathalie VAN CAPPEL, pouvoir B. ESTAMPE  
Lydie QUAGLIARELLA - Simone BEULÉ - Cendrine CHERGUI

**Absents :**

Didier PHILIPPE- Arnaud BEAUFORT

**Secrétaire de séance : B. BONVIN**

Monsieur MATHIAU, Adjoint aux travaux rappelle à ses collègues l'historique du marché.

Ce marché négocié a été lancé le 9/12/2015 et un premier avenant a été notifié à l'entreprise visant à arrêter les modifications du projet suite à la phase de négociations.

Puis, il les informe qu'il y a lieu d'autoriser Madame le Maire à signer le présent avenant n° 2 d'un montant de 12 616,73 € H.T., soit 15 140,08 € TTC, qui concerne les travaux complémentaires suivants :

- o Intervention rez-de-chaussée bât existant – réalisation d'un linteau pour reprise de plancher, blocage de la chaîne d'angle en pignon au droit de la porte sanitaire démolie.
- o Réalisation d'une cunette en béton en pignon de la motricité pour récupération des éventuelles eaux de ruissellement du mur en pierre et rejet à l'extérieur
- o Démolition des massifs de béton armé découverts à l'emplacement de la rampe.

Le marché passe de 762 900 € H.T. à 775 516,73 € H.T., soit 930 620,08 € TTC.

Soit une augmentation de 1,65 %.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer l'avenant n° 2 avec l'entreprise TP BAT.

Fait et délibéré à Epernon, le 19 avril 2017

Le Maire,

  
F. RAMOND

Extrait Certifié exécutoire par le Maire à  
la date du 21/05/2017  
et publié le 31/05/2017

